

L'écho de Fénols



Bulletin municipal n°87 Juillet 2022



Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

Tel : 05 63 56 65 57 Mail : fenols.090@orange.fr

Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Les Français ont réélu en mai M. Emmanuel MACRON Président de la République et lui ont donné une majorité relative de députés lors des élections législatives de juin. Si le taux de participation pour les 2 tours des Présidentielles sur notre commune est bon (86%), pour les législatives un désintérêt s'est fait sentir (69 %). Le résultat des élections Législatives qui ne donne pas une majorité absolue au parti présidentiel, montre, à mon sens, la volonté des français de changement de méthode de gouvernement, plus de dialogue et d'écoute. Souhaitons que notre pays soit géré de manière plus juste, retrouve le plein emploi et les jeunes générations un avenir meilleur. Cela passera certainement par un consensus national de tous partis politiques et non des alliances de circonstance.

Dans ce contexte incertain, les aides de l'Etat (Dotation Générale de Fonctionnement) restent stables pour l'instant, le budget élaboré en mars se veut sérieux et rigoureux. En fonctionnement, il a été décidé d'augmenter les impôts du montant de l'inflation 2021 (1,6%) sur le Foncier Bâti et Non Bâti. La consigne reste la même, toute dépense doit être justifiée, validée en conseil municipal et chaque responsable doit tenir son budget et ne pas le dépasser.

En investissement, le projet majeur est l'aménagement pour 2023 d'un espace ludique dédié aux enfants, adolescents et adultes à l'emplacement du terrain de pétanque et du terrain de tennis si nos moyens budgétaires le permettent et si ce projet peut prétendre à un subventionnement conséquent (DETIC, Fond de Concours, FDT etc.).

Concernant la Voirie, des travaux de maintenance seront engagés cette année sur des voies communales qui le nécessitent avant une action plus conséquente quand les travaux de constructions en cours de maisons individuelles seront terminés (5 constructions).

La canicule que nous subissons depuis plusieurs semaines m'amène à vous recommander de prendre les précautions d'usage, les conseillers municipaux sont à votre disposition en cas de besoin et des visites auprès des personnes âgées sur notre commune sont prévues afin de prévenir de toute problématique.

L'été est là, je vous souhaite de bonnes vacances.

Le Maire, Jean-Marc MOLLE

Conseil municipal du 10 février

Présents : Mmes AUREL Josette, DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile et GUIBAUD Patricia. MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles. **Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Elisabeth.

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Délibération : renouvellement convention 2022 avec l'Association « les Temps Orageux »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les animaux abandonnés ou dangereux sur le territoire de la commune sont confiés récupérés par l'association « Les Temps Orageux ». Une convention est signée tous les ans. Celle-ci est arrivée à son terme au 31 décembre 2021. Le tarif proposé de l'intervention comprenant la récupération, les soins et le transport jusqu'à la SPA du GARRIC s'élève à 97,8 € par chien/chat récupéré. Le prix de l'intervention sera refacturé par la commune aux propriétaires de l'animal identifié. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention annuelle.

2 - Vote du Compte Administratif 2021 et du Compte de gestion 2021

Le compte de gestion 2021 dressé par le trésorier est conforme au compte administratif 2021. Le compte administratif 2021 reste conforme aux engagements de la commune et dégage pour l'exercice 2021 un excédent en fonctionnement de 191 327,19 €. Adoption par les Conseillers Municipaux à l'unanimité par 10 voix. (Pour le vote du CA, M. le Maire doit quitter la séance et ne participe pas au vote qui est proposé au Conseil par le 1^{er} Adjoint).

3 - Vote du résultat d'affectation de fonctionnement

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 191 327,19 €. Pour l'exercice 2022, la somme de 162 195,74 € sera affectée en recettes de fonctionnement (compte 002) et la somme de 29 131,45 € sera affectée au besoin de financement à l'investissement (compte 1068).

4 – Débat d'orientation budgétaire 2021

Le Conseil Municipal échange sur les différents projets envisagés pour l'année 2022 :

Travaux cimetière : Les murs d'enceinte fissurés nécessitent une remise en état rapide. Des travaux réaménagement des allées seront envisagés dans l'avenir pour faciliter l'accès et l'entretien.

Travaux église : Le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental pour la restauration du parvis et des murs a été déposé. La notification n'est pour le moment pas revenue. Le premier quart-tournant de l'escalier d'accès au clocher est en mauvais état.

Travaux salle des fêtes : Divers petits travaux de remise à niveau seront réalisés cette année (peinture, etc.).

Travaux mairie : Le carrelage des escaliers et de la rampe latérale sont abimés. Des réparations seront à prévoir lors d'une prochaine journée de travaux. Malgré le nouvel éclairage public, une zone d'ombre persiste entre la mairie et le devant de la salle des fêtes. Une solution sera étudiée.

Travaux Fibre : Les travaux pour le déploiement de la Fibre ont commencé sur la commune. Afin d'éviter la plantation de nouveau poteaux de télécommunication à proximité du centre du village, il est nécessaire de prévoir des fourreaux enterrés. Ces travaux seraient à la charge de la commune et un premier devis a été sollicité auprès de l'entreprise Roumégoux.

5 – Questions diverses :

Sanction disciplinaire : M. BOULZE, 1^{er} Adjoint fait part au Conseil Municipal de l'altercation qu'il a eu avec M. KHATTOU, employé municipal, suite à l'attribution de vêtements de travail. M. KHATTOU a manqué à l'obligation de réserve dans ses propos à l'encontre des élus de la commune de Fénols en traitant M. le Maire et les élus de « fachos ». Ces propos ayant été consignés par écrit par M. BOULZE, Adjoint, relatant l'incident du 01 février 2022 et reconnus exacts par l'intéressé lors de l'entretien du 08/02/2022. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le type de sanction, avertissement, blâme ou mise à pied de 3 jours. Après débat, il est acté que M. le Maire prendra un arrêté sanctionnant d'un blâme M. KHATTOU, celui-ci ayant déjà eu un avertissement le 20/07/2021.

Dépôts d'ordures : Un dépôt d'ordures ménagères a été découvert à proximité de l'église. Après enquête de M. le Maire et des élus, l'auteur des faits a pu être retrouvé, convoqué en mairie et rappelé à l'ordre. Il a aussi été prié de récupérer ses déchets. Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire de 135 € pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Sanitaires publics : Les sanitaires publics ont été vandalisés (vasque, miroir et wc cassés) cela nécessite leur remplacement, le coût estimé est de 300 € avec une installation en interne.

Fin de la séance : 23h45.

Conseil municipal du 31 mars

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile MM. BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Excusées : Mmes AUREL Josette et GUIBAUD Patricia. **Secrétaire de séance :** MARTY Marie-Elisabeth
Le compte-rendu de la séance du 10/02/2022 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Vote des taux FB+FNB

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter le taux des taxes locales 2022. Il rappelle à l'assemblée que les taux des taxes avaient été impactés en 2021 suite à la fiscalisation de la compétence scolaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et la suppression de la taxe d'habitation.

M. le Maire propose plusieurs simulations et le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2022 correspondant à une augmentation des taux INSEE de l'inflation 2021 de 1,6%. Cette augmentation correspond à un gain pour la collectivité de 981 €/an (9 €/an en moyenne par foyer fiscal). Suite au transfert de fiscalité du Conseil Départemental vers les communes, la DGFiP applique un coefficient correcteur au produit total de référence voté qui correspond à un prélèvement de 16 541 €. La somme réelle perçue par la commune est de 48 242 €. M le Maire précise que l'augmentation des bases sur la valeur locative du bien concernant le Foncier bâti et non bâti est décidée par l'Etat et appliquée de fait sur le taux d'imposition sans concertation avec les collectivités.

Taxes	Base d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Foncier bâti	121 900	41.05 %	50 040 €
Foncier non bâti	15 200	80.49 %	12 234 €
Total		62 274 € (48 248€ réels)	

2 – Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal valide les différents projets envisagés pour l'année 2022 :

Travaux cimetière : Les murs d'enceinte fissurés nécessitent une remise en état rapide. Coût estimé 340€

Travaux église : Le devis pour la restauration du parvis et des murs s'élève à 9 864€. La notification de subvention du FDT est de 3622 €.

Travaux Fibre : Afin de ne pas réimplanter des poteaux aux endroits où le réseau téléphonique était enterré mais pas gainé, il est acté de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau pour le déploiement de la Fibre. Le coût des travaux est estimé à 12 000 €.

Salle des associations : Coût estimé pour le remplacement du frigo : 500 €.

Nettoyage façade des bâtiments publics : Devis pour environ 195m2 de façade : 2535 €.

Travaux d'élagage : en attente du devis.

Travaux d'éclairage public : Une extension de l'éclairage public est envisagée afin de supprimer des zones d'ombre à l'entrée de la salle des fêtes. En attente de la nouvelle enveloppe du FDT 2024.

Travaux allées du cimetière : Cout estimé après devis à 13 000 €, en attente de la nouvelle enveloppe du FDT 2024.

3 – Tarifs concessions cimetière

M. le Maire propose de réviser les tarifs des concessions du cimetière inchangés depuis 2001 et du columbarium inchangés depuis 2011. Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2022, après avoir comparé les différents tarifs pratiqués sur des communes limitrophes :

Types	Tarifs	Durée (renouvelable)
Concession (caveaux ou pleine terre)	50 €/m ²	Trente ans
Case columbarium	200 €/case	Trente ans
Dépositoire municipal	Gratuit	Temporaire maximum 1 an

Conseil municipal du 31 mars (suite)

4 – Redevance d'occupation du Domaine Public : Enedis

Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, doit verser aux communes une redevance au titre de l'occupation du domaine public (*RODP*) par les ouvrages concédés. Le montant de la redevance d'occupation du Domaine Public par Enedis calculé au titre de l'année 2022 est de 221€.

5 – Questions diverses :

Elections Présidentielles : M. le Maire propose une organisation du scrutin avec un listing des permanences et l'attribution des différents rôles dévolus aux conseillers municipaux.

Formation ADM 81 : Mme RAMADE fait un point sur la journée de formation dispensée par l'Association des maires et des élus locaux du Tarn. Le thème portait sur le soutien aux entreprises locales et leur adaptation à la transition écologique.

Journée randonnée : reconduite cette année avec un repas offert par la municipalité. Date à définir.

Fin de la séance : 23h00

Commémoration FNACA 20 mars 2022



Les Fénolais nombreux se sont rassemblés pour commémorer le 60ème anniversaire du Cessez le feu en Algérie. Après la messe présidée par le père VIGROUX, curé de la paroisse, suite au décès du père ICHER, la procession s'est arrêtée devant le monument aux morts où les gerbes ont été déposées par les enfants de l'école. « A l'âge de lende-mains pleins de promesses, n'oubliez jamais que la guerre est un mal qui détruit chez l'homme son cœur et sa bonté, menace toujours sa dignité ». Le message national a été lu par Jacques TRAGNÉ, Président du Comité Intercommunal de la FNACA, accompagné par les militaires du 8ème RPIMA de Castres.



Conseil municipal du 14 avril

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile. MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Excusées :Mmes AUREL Josette, GUIBAUD Patricia. Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth.

Le compte-rendu de la séance du 10 février 2022 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Durée d'amortissement des Attributions de Compensation Investissement Voirie

M. le Maire rappelle que les attributions de compensation (AC) en investissement Voirie versées à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, suite au transfert de cette compétence, doivent être amorties.

Les AC voirie de 2019 sont amorties sur 5 ans et les AC voiries versées depuis 2020 à l'agglomération sont amorties sur 1 an. Le Conseil Municipal décide de neutraliser les AC Voiries de 2019 et 2020.

2 – Budget Principal 2022

M. le Maire présente le budget primitif 2022 au Conseil Municipal qui est adopté à l'unanimité :

BUDGET 2022				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES		RECETTES		
Charges générales	27 795.00	Atténuation des charges	3 000.00	
Charges de personnel	40 600.00	Produits des services	680.00	
Atténuations de produits	1 856.00	Impôts et taxes	81 081.00	
Charges de gestion courante	26 564.00	Dotations, participations	61 545.00	
Charges financières	500.00	Autres produits de gestion courante	4 680.00	
Opération d'ordre entre section	11 511.00	Opération d'ordre entre section	11 511.00	
Dépenses imprévues	6 000.00	Produits exceptionnels	0.00	
Virement à la section investisse-	209 866.74	Résultat reporté 2020		162 195.74
TOTAL	324 692.74	TOTAL FONCTIONNEMENT		324 692.74

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES		RECETTES		
Déficit reporté	16 491.45	Virement du fonctionnement	209 866.74	
Salle communale - capital	6 857.60	Dépôts et cautionnements reçus	390.00	
Place - capital	4 907.33			
Remboursement avance Région	15 260.86			
Dépôts et cautionnements reçus	390.00	Récupération FCTVA	3 910.33	
Opération d'ordre entre section	11 511.00	Taxe d'Aménagement	5 260.00	
Electricité village	12 640.00			
Eclairage public	1 694.34			
Matériel -outillage	3 000.00			
Aménagements parvis Eglise	9 658.00			
Aménagements extérieurs	144 280.99	Parvis Eglise- subvention Département	3 622.05	
Enfouissement réseaux	12 000.00	Opération d'ordre entre section	11 511.00	
AC Voirie	15 000.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	29 131.45	
Dépenses imprévues	10 000.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	263 691.57	TOTAL INVESTISSEMENT		263 691.57
TOTAL DU BUDGET	588 384.31	TOTAL DU BUDGET		588 384.31

3 – Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

FNACA : 100 €, Association de Chasse : 60 € (battue aux pigeons), ADMR : 200 €, ALMA : 45 €

Conseil municipal du 14 avril (suite)

4 – Débat d’orientations fiscales communales

M le Maire explique que la hausse des bases servant au calcul des impôts sur le foncier bâti de 3,4%, est due à un changement de mode de calcul de la revalorisation des valeurs cadastrales sur lesquelles est établi cet impôt et prend en compte l’indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). D’ici à 2026 un nouveau barème de calcul de la Taxe foncière doit être voté. Il devrait permettre d’éliminer les incohérences qui existent entre la taxation de logements anciens et modernes pour la même surface habitable. Un objectif qui devrait être tenu en révisant les bases cadastrales. Une révision toujours promise et jamais réalisée.

Concernant l’inflation (source INSEE) en 5 ans le taux d’inflation en moyenne est de 1,2%. et 6% en cumul. Le prévisionnel pour 2022 est de 4,6%.

M le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à la mise en place d’un pacte fiscal pour les 4 années à venir. M. le Maire précise que ce pacte financier donnerait aux Fénolais une visibilité sur l’évolution de la fiscalité jusqu’à la fin du mandat en prenant des engagements sur l’évolution des taxes. Seraient pris en compte, l’augmentation des bases, l’inflation, le GVT (progression des salaires des agents), l’état des finances communales et les besoins en termes de projets. Certains membres du conseil s’interrogent sur la nécessité de cette proposition. Le débat est ouvert, les discussions reprendront lors du prochain conseil.

5 – Questions diverses.

Achat groupé Communauté d’Agglomération : La CA2G propose de lancer une opération d’achat groupé de matériel et d’équipements de salle des fêtes. La commune de Técou serait la commune pilote de ce projet. M. le maire a demandé un devis pour 70 chaises, 20 tables et 40 bancs.

Fleurissement du village : Les élus disponibles se retrouveront le samedi 21 mai afin de réaliser les plantations et le fleurissement du village.

Projet de plantations de haies : la plantation d’une haie champêtre en bordure de sentier de randonnée, en collaboration avec l’association « Arbres et paysages tarnais » devrait être réalisée en fin d’année.

Elections présidentielles du 24 avril 2022 : M. le Maire propose une organisation du scrutin avec un listing des permanences et l’attribution des différents rôles dévolus aux conseillers municipaux.

Commémoration du 8 mai 1945 : La commémoration aura lieu le dimanche 8 mai à 10h30.

Fin de la séance : 23h20

Conseil municipal du 19 mai

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile, AUREL Josette et GUIBAUD Patricia et MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles. **Secrétaire de séance :** MARTY Marie-Elisabeth.

Le compte-rendu de la séance du 14/04/2022 est lu, approuvé et paraphé par l’ensemble du conseil.

1 – RODP Télécommunication 2022.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des redevances d’occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2022. Le Conseil Municipal choisi d’appliquer les plafonds arrêtés par Décret soit un montant total de 487.25 €.

2 – Budget Principal 2022- Décision modificative n ° 1 – Travaux de l’Eglise et de son parvis.

Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires pour les travaux des murs de l’Eglise et de son parvis. Le Conseil Municipal décide de faire un virement depuis les dépenses imprévues d’investissements vers l’opération de Travaux de l’Eglise pour le montant supplémentaires soit 2691,80 €. Cela concerne le remaniement de la toiture de la sacristie et des fonds baptismaux et quelques menus travaux de carrelage sur l’accès Mairie.

3 – Débat d’orientations fiscales communales

M. le Maire reprend la proposition de pacte financier et fiscal proposé, débattu lors du dernier Conseil Municipal et ajourné afin que chacun puisse réfléchir à la pertinence de cette proposition. M. le Maire explique que ce projet permettrait de donner une visibilité à 4 ans des orientations fiscales notamment en termes de taxes foncières par un engagement ferme de maîtrise de l’évolution de celle-ci. Après débat, chacun ayant donné son avis, à la grande majorité le conseil municipal ne se montre pas favorable à ce pacte financier.

M. le Maire prend acte, cette proposition n’étant pas acceptée.

Conseil municipal du 19 mai (suite)

4 – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Dans le cadre de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal, une réunion organisée par la Communauté d’Agglomération se tiendra à Fénols avec les élus de la commune afin d’échanger sur les projets et les différentes possibilités d’ouverture à l’urbanisation.

Un registre de concertation est disponible en mairie pour tous les administrés qui souhaiteraient faire des remarques, qui auraient des demandes ou des projets sur des terrains leur appartenant.

M. le Maire rappelle que seules les demandes formalisées par écrit seront proposées à l’étude dans le PLUI.

5 – Communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet

M. le Maire rappelle que le budget 2022 de l’Agglomération a été adopté :

Recettes de Fonctionnement : 55 231 878 € Dépenses de Fonctionnement : 55 231 878 €

Recettes d’Investissements : 13 199 958 € Dépenses d’Investissements : 13 199 958 €

Total Recettes : 68 431 836 €

Total dépenses : 68 431 836 €

L’objectif du BP 2022 de la Communauté d’Agglomération est poursuivre la continuité de l’action publique et de nombreuses opérations. L’ensemble des équipements et travaux de 2022 est estimé à environ 29 M€.

Les dépenses de personnels représentent 44% des dépenses de fonctionnement, 850 agents dont 473 titulaires, 82% de femmes. Le territoire compte aujourd’hui 16 lieux d’accueil communautaires et associatifs pour 363 places en crèche accueillant 757 enfants de moins de 6 ans. Il a été acté la création de 30 places supplémentaires, 20 à Gaillac et 10 à Rabastens.

Le montant de fonds de concours à destination des projets communaux s’élève à 2 M €.

6 – Achat groupé de tables, bancs et chaises

Les devis pour l’achat groupé de matériel sont présentés et validés par le conseil municipal :

-20 tables pour un montant de 2 125 € HT, 40 bancs pour un montant de 1850 € HT, 70 chaises pour un montant de 1564 € HT

Soit un total de 5539 € HT. Ce matériel appartenant à la commune pourra être emprunté par les associations communales mais aussi par les associations des communes ayant participées à cette opération. M. le Maire rappelle que cet achat est financé à hauteur de 70% par les fonds de concours de la CA2G et le LEADER. Le cout pour la commune sera de 1662 €. Ce matériel appartenant à la commune pourra être emprunté par les associations communales mais aussi par les associations des communes ayant participées à cette opération. M. le Maire rappelle que cet achat est financé à hauteur de 70% par les fonds de concours de la CA2G et le LEADER. Le cout pour la commune sera de 1662 €.

7 – Organisation des permanences des Elections Législatives

M. le Maire propose une organisation du scrutin avec un listing des permanences et l’attribution des différents rôles dévolus aux conseillers municipaux. Ouverture du scrutin à 8h00 et fermeture à 18h00.

8 – Questions diverses

Travaux fibre optique : M. le Maire a rendez-vous avec le responsable des travaux de déploiement de la fibre par Tarn Fibre-SFR fin juin. Une visibilité sur le déploiement de la fibre sera certainement donnée à ce moment-là. Le déploiement par lignes aériennes sera généralisé sur toute la commune et pourront être enfouies ultérieurement sauf aux endroits où les liaisons sous terraines permettent un passage de la fibre dans les fourreaux.

Travaux voirie : Le passage de l’épareuse est programmé semaine 21.

Récolte des Pneus : Une réunion d’information pour les élus du secteur est prévue le 1^{er} juin 2022 sur site à Fénols.

Arbres fruitiers : Les arbres fruitiers plantés par les enfants des écoles ont été subtilisés. La mairie procèdera à leur remplacement.

Journée bénévolat : Les élus se réuniront samedi 21 mai pour réaliser le fleurissement du village et autres travaux.

Fin de la séance : 23h00

Conseil municipal du 30 juin

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile, GUI-BAUD Patricia et MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles. Excusée : AUREL Josette **Secrétaire de séance :** MARTY Marie-Elisabeth.

Le compte-rendu de la séance du 19/05/2022 est lu, approuvé et paraphé par l'ensemble du conseil.

1 – Acquisition de matériel mutualisés pour l'organisation de manifestations et financement . :

M. Le Maire lors de la séance du 19 mai 2022 avait présenté des devis pour l'acquisition de matériel de festivités. Or ces prix ne tenaient pas compte de la part d'éco participation. M. le Maire présente donc les prix incluant cette éco participation. M. le Maire propose d'acquérir le matériel suivant : 100 chaises, 20 tables et 40 bancs dans le cadre d'une entente passée avec les communes de Técou, Labastide de Lévis, Sénouillac, Rivières et Cadalen. Le devis pour l'achat du matériel s'élève à 5 779,20€ HT soit 6 935,04 € TTC. M. le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la CA2G au titre du fonds de concours et des fonds européens ; La contribution communale serait de 1733,76 € HT. ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l'achat de ce matériel.

2 – Renouvellement de la convention avec le Syndicat Mixte gérant le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn.

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (CMDT) a adressé une nouvelle convention prenant en compte la modification de statuts adoptés en conseil syndical le 28/01/2021. Cette rénovation statutaire doit permettre de mettre en place un pacte financier plus équitable pour l'ensemble des citoyens tarnais. La signature de la convention permet aux usagers de la commune d'avoir la garantie d'accès aux cours d'enseignements artistiques musicaux et chorégraphiques dispensés dans les différentes antennes du Tarn du CMDT et de bénéficier d'un tarif « usager » d'environ 335 € au lieu du tarif « extérieur » de 750 €. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec ce Syndicat

3 – Signature de la convention avec l'association « Arbres et Paysages Tarnais » et validation du devis pour la plantation de haies champêtres.

M. le Maire rappelle que suite au projet de plantations de haies le long du sentier de randonnée, Mélanie RAMADE avait pris contact avec l'association « Arbres et paysages Tarnais ». Pour mémoire cette association est un opérateur technique départemental chargé d'assurer la promotion de l'arbre et la haie champêtre. La plantation de haies et d'arbres d'essences locales permet de lutter contre l'érosion, de protéger les cultures face au vent, de stabiliser les talus, de favoriser les auxiliaires et les pollinisateurs et d'améliorer la qualité de l'eau. Suite à la visite technique concernant la plantation de haies sur le sentier de randonnée, l'association a fait parvenir une convention d'adhésion, précisant les conditions du partenariat et un devis à hauteur de 413,46 € TTC pour 142 plants soit 142 ml. La haie se composera de frênes oxyphylle, de chênesverts, de tilleuls, pruniers myrobalan, noisetiers, poiriers francs, cornouillers sanguins, viornes lantanes et lilas. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention d'adhésion Programme 2022/2023 avec l'association « Arbres et Paysages Tarnais » définissant les engagements des deux parties et valide le devis d'un montant de 413,46 € TTC ;

4 – Publicité des actes règlementaires et décisions : choix du support.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, publication sur papier ou publication sous forme électronique. Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Fénols afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, M .le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité de publicité par affichage au tableau d'affichage de la mairie en conservant la publication sur le site internet et le bulletin municipal. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Consell municipal du 30 juin (suite)

5 – Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet : SCOT et PLUI

M. le Maire rappelle que la CA2G a engagé des démarches pour la révision de son SCOT et l'élaboration de son PLUI. La phase de concertation des usagers va être ouverte à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 septembre 2022. Les habitants de l'agglomération sont invités à participer à cette concertation via le site internet de la communauté d'agglomération ou par support papier via un questionnaire ou le registre mis à disposition en commune.

6 – Tarn Fibre : avancée des travaux.

Suite à une réunion avec un responsable de SFR Tarn Fibre, il nous est communiqué que l'installation du réseau fibre sur la commune de Fénols est décalée d'une année, à savoir juin – décembre 2023. Certaines connexions sur la liaison venant de Aussac pourront se faire en fin d'année 2022 dès que le Nœud de Raccordement Optique de Orban sera en service.

8 – Questions diverses :

Conseil d'école et SMIXFLO : Mmes DUBAC et RAMADE font le point sur le dernier conseil d'école les effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire sont de 27 sur Fénols, 41 sur Orban et 21 sur Lasgraïsses pour un total de 89 enfants. Trois enseignants quittent le RPI. Le SMIXFLO ayant été dissous, les comptes, administratif et de gestion sont validés à la majorité des élus du bureau. La totalité du personnel a été transféré à l'Agglo, une convention de fonctionnement soumise pour approbation à la commune d'Orban permettra, si elle est acceptée, à notre RPI de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions.

Dans le cas contraire d'autres solutions devront être envisagées.

Fête du village : M. le Maire demande à M.TORRESIN, élu référent du comité des fêtes, de veiller au respect des consignes en terme de sécurité des biens et des personnes lors de ces 3 jours de festivités.

Fin de la séance : 23h45

Commémoration du 8 mai 2022



La cérémonie de la victoire des Alliés s'est déroulée dimanche, devant le Monument aux Morts, autour de Jean-Marc MOLLE, Maire de FENOLS, en présence des Elus, de Mme Monique CORBIERE-FAUVEL du Conseil Départemental, des Anciens Combattants, des porte-drapeaux et des enfants Fénolais petits et grands. Toutes les générations étaient confondues dans un même hommage, celui du respect rendu à tous ceux qui se sont sacrifiés pour la victoire de la Liberté.

Après la lecture du message officiel par Jean-Marc MOLLE, Maire, celui de l'union des Anciens Combattants par Elliot et le poème de Paul ELUARD sur la Liberté par Mathilde, Robin, Léon et Liwen. Estelle et Lya, accompagnés par M. le Maire déposaient la gerbe de tradition devant le Monument aux Morts.

Après la minute de silence, l'hymne national entonné par toutes les générations, enfants, adolescents et adultes clôturait la cérémonie, avant le verre de l'amitié offert par la Municipalité.



Élections Présidentielles : Emmanuel MACRON est élu Président de la République avec 58,54 % des voix au national.

	1 ^{er} Tour				2 ^{ème} Tour		
	Fénols	%	Canton	%	Fénols	Canton	%
Inscrits	186		11624		185	11633	
Votants	162	87	9813	84,42	156	9442	81,17
Exprimés	159	85,5	9590	82,5	135	8381	72,05

1 ^{er} Tour	Fénols		Canton	
	Nb de voix	%	Nb de voix	%
Nathalie ARTHAUD	0	0	44	0,46
Fabien ROUSSEL	10	6,3	215	2,24
Emmanuel MACRON	34	21,4	2233	23,28
Jean LASSALLE	16	10,1	777	8,10
Marine LE PEN	24	15,1	2442	25,46
Eric ZEMMOUR	19	11,9	661	6,89
Jean-Luc MELENCHON	26	16,4	1829	19,07
Anne HIDALGO	8	5	257	2,68
Yannick JADOT	9	5,7	461	4,81
Valérie PECRESSE	7	4,4	380	3,96
Philippe POUTOU	2	1,2	83	0,87
Nicolas DUPONT-AIGNAN	4	2,5	208	2,17

2 ^{ème} Tour	Fénols		Canton	
	Nb de voix	%	Nb de voix	%
Marine LE PEN	60	44,4	3983	47,52
Emmanuel MACRON	75	55,6	4398	52,48

Élections Législatives : Karen ERODI élue avec 37,5% des voix sur la 2ème circonscription du Tarn.

	1 ^{er} Tour				2 ^{ème} Tour			
	Fénols	%	Circonscription	%	Fénols	%	Circonscription	%
Inscrits	186		109859		186		109876	
Votants	126	68	60123	54,73	129	69	62350	56
Exprimés	122	66	58182	52,96	123	66	60348	54,92

1 ^{er} Tour	Fénols		Circonscription	
	Nb de voix	%	Nb de voix	%
BOYER Céline (REC)	7	6	2342	4,03
DARMANI Corinne (REG)	12	10	2399	4,12
VOIZARD Karl-Henri (ECO ANIM)	1	1	628	1,08
VERDIER-JOUCLAS Marie-Christine (ENS)	33	27	16487	28,34
ENCONTRE Joel (REG)	3	2	413	0,71
GIMENEZ SASTRE Boris (DXG)	0	0	543	0,93
LADA Fabienne Marie (ECO)	5	4	1182	2,03
BACOU Julien (RN)	22	18	13775	23,68
MADESCLAIR Sandrine (DVG)	6	5	2155	3,70
CUNY Pascale (DVG)	0	0	0	0
PONNELLE Véronique (DSV)	2	2	858	1,47
ERODI Karen (NUPES)	31	25	17400	29,91

2 ^{ème} Tour	Fénols		Circonscription	
	Nb de voix	%	Nb de voix	%
VERDIER-JOUCLAS Marie-Christine	40	32,5	21151	35,05
BACOU Julien	41	33,3	16564	27,45
ERODI Karen	42	34,1	22633	37,5

Il est rappelé qu'il est obligatoire de passer par l'isoloir pour pouvoir voter et que tout propos désobligeant est proscrit dans le bureau de vote. Un comportement correct et respectueux est exigé.



Comité des Fêtes :

Début mai, nous avons organisé la traditionnelle soirée Aligot et nous avons été heureux de retrouver des habitués, des nouveaux arrivants pour cette soirée des plus festives.

Tous les bénévoles étaient ravis de préparer l'aligot, de le servir et comme tous les personnes présentes, de le déguster.



Maintenant, place à la fête estivale, les **28, 29 et 30 juillet** sur la place du village.

Jeudi 28 juillet, retour de la soirée Musette et Tradition en soirée avec l'orchestre **Gilles SABY**.

Dès 19h30, repas sur réservation obligatoire et limité (Elodie : 06 22 94 30 92). Menu : salade composée, rougail saucisse, riz, fromage, dessert : 15 euros (entrée au bal comprise).



Deux nouveaux orchestres attractifs viendront rythmer les soirées.

Vendredi 29 juillet à 19h00, apéritif animé par Trait d'Union PIERIER et à 21h30, soirée avec le Grand Orchestre Trait d'Union PIERIER.



Samedi 30 juillet à 19h30, apéritif animé par ELIXIR et à 22h00, soirée avec le Grand Orchestre ELIXIR.



Restauration de 19h à 22h (grillades au feu de bois, burger fénolais...)

Le samedi et le dimanche, la pétanque se fera à partir de 14h00 en doublette et en 4 parties.

Le comité

LE MOUSTIQUE TIGRE

1 . Le reconnaître



Silencieux et diurne,
il pique plutôt le jour

0,5

De petite taille, il mesure
moins de 0,5 centimètre !



Il est rayé blanc et noir

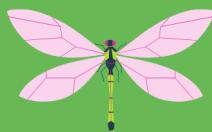
2 . Prévenir sa prolifération



Détruire les lieux de ponte : vider puis
retourner seaux, coupelles, vases...



Éliminer les lieux de repos du
moustique en entretenant son jardin



Favoriser le développement de ses
prédateurs : hirondelles, libellules,...



Porter des vêtements longs,
amples et clairs



Utiliser des répulsifs cutanés en suivant
les précautions d'emploi indiquées



Utiliser des moustiquaires

PUBLI-COMMUNIQUÉ



RECENSEMENT

de la population 2023

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2023

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTLLE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

Théâtre :



Chers amis et amies Fénolais et Fénolaises,
La troupe des TRETEAUX DU SOIR est enfin de retour sur les planches. Après avoir repoussé 5 fois la date de la première à Fénols, et ce, pour diverses raisons, (Covid, gripes, réservations de la salle et autres raisons), la première a eu lieu les 3, 4 et 5 juin.
Certes pour le week-end de Pentecôtes mais malgré tout, le temps était de la partie, (pas trop chaud), les spectateurs étaient présents pour les trois représentations, l'ambiance excellente et la pièce "LE COUP DU BLAIREAU" de Mr Franck Didier a eu un vif succès.
Pour l'heure, nous sommes en vacances et nous vous donnons rendez-vous en septembre avec peut-être une réédition à l'automne pour les absents qui ont manqué la première.

Le Président et la Troupe



Association des Parents d'Elèves Fénols Lasgraïsses Orban - APEFLO :



Le loto de l'APEFLO s'est tenu le dimanche 15 mai à Fénols. Toujours aussi motivée, notre équipe a eu le plaisir de constater l'investissement des parents d'élèves et des habitants de nos trois villages de part leur présence et leur soutien. De nombreux et jolis lots étaient en mise pour le plus grand plaisir de chacun. Un vide grenier a été organisé sur le stade de Lasgraïsses, le dimanche 12 juin, par notre équipe. La mise en place d'une restauration/buvette nous a permis de profiter de façon optimale de cet évènement. Nous tenons à remercier tous les exposants sans qui cette manifestation n'aurait pu être possible. Et nous achevons cette année scolaire sous les meilleurs hospices avec l'organisation d'une kermesse pour les élèves de notre RPI par l'équipe enseignante et périscolaire en collaboration avec l'APEFLO. La matinée a eu un franc succès auprès des enfants dont les rires retentissaient aux quatre coins de la place de Fénols. S'en est suivi un spectacle de fin d'année mis en place par les enseignants, qui s'est terminé sous un tonnerre d'applaudissements ! L'APEFLO a continué cette belle journée par un apéritif offert aux enfants, parents et à toute l'équipe pédagogique. Un repas type auberge espagnole a clôturé cette soirée avec un grand nombre de participants et une bonne ambiance !

Merci à tous pour cette année et pour l'investissement dont vous avez su faire preuve !

Passez d'excellentes vacances et on se revoit à la rentrée en grand nombre !

Les membres de l'équipe de l'APEFLO



Foyer Socio Sportif :

En juillet et août, toutes nos activités sont en pause pour les congés d'été. Seule la pétanque et quelques joueurs de cartes continuent et continueront cet été de se retrouver le vendredi soir pour passer une agréable soirée. Que vous soyez membre du FSSF, ou pas, vous pouvez vous joindre à nous, nous serons ravis de vous y accueillir.

Si l'on veut faire un bilan de l'année écoulée, après de longs mois d'inactivité à cause de la pandémie, la remise en route de nos activités a été un soulagement; le bonheur de se retrouver a été palpable et bénéfique à tout un chacun. Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place et ont évolué en cours d'année en suivant les directives administratives, et de ce fait la saison s'est déroulée sans souci majeur. Merci à toutes et à tous d'avoir fait preuve de solidarité et de civisme.

Une proposition de cours de yoga est en projet, si vous êtes intéressé, envoyez moi un mail, ceci sera mis à l'ordre du jour de notre réunion de septembre.

En 2023, le FSSF fêtera ses 50 ans, notre intention est de le fêter comme il se doit, des idées sont dans les cartons ; le maître mot en est la participation d'un maximum de personnes, et d'ici la fin de l'année vous aurez déjà des informations sur ce sujet.

Avant cela, nous vous souhaitons un bel et agréable été; peut-être, nous verrons nous à la fête du village les 28, 29 et 30 juillet. Prenez soin de vous et des autres.

Le Président : Bernard DELERIS
bernard.deleris@orange.fr

Retour en images sur la kermesse des écoles du vendredi 1er juillet
organisée à Fénols par les enseignants, le CLAE et l'APEFLO





Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune



Tous nos vœux de bonheur à **Mme Mélanie RAMADE et M. Nicolas LE CALVEZ**
qui se sont unis le 02 avril 2022 dans notre commune



M. l'abbé Jean ICHER, curé de notre paroisse est décédé le 04 mars 2022 à 91 ans.
Mme Paulette SANFONS est décédée le 16 avril 2022 à 93 ans
Dans ces moments difficiles, nous nous associons à la peine des familles.

COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE Marie-Elisabeth MARTY Mélanie RAMADE Josette AUREL